LIBRE ARBITRE

Cie Le Grand Chelem

Léa Girardet et Julie Bertin

Jeudi 9 mars 2023 - 20h

La Lucarne, Arradon

Pour les classes de 3e, lycée et enseignement supérieur

CR Simon Gosselin

Avertissement : Certaines scènes abordant la médicalisation du corps des personnes intersexes peuvent heurter la sensibilité des personnes concernées.

Berlin 2009. Championnat du monde d'athlétisme. Caster Semenya remporte la médaille d'or du 800 mètres femmes. Aussitôt, sa belle carrure et sa voix « masculines » font débat. La Fédération internationale d'athlétisme exige un « test de féminité ». Qu'est-ce qu'une « vraie » femme et pourquoi cette question ne cesse de hanter même les grandes compétitions sportives ? À travers le parcours de Caster Semenya, la Compagnie Le Grand Chelem évoque la représentation du corps des femmes, son contrôle et les rapports normatifs à l'œuvre dans notre société. Sur scène, 4 comédiennes interprètent les personnages de cette histoire en donnant corps à Caster Semenya, son avocat, des journalistes, des médecins, le directeur du Comité International Olympique et en portant des témoignages de femmes pour nous interroger sur la question de la domination du corps féminin et ses représentations. Le Grand Chelem s'est fait connaître du public avec « Le syndrome du banc de touche », qui sera joué cette saison à l'Hermine à Sarzeau à l'automne). « *Tout ce que nous voulons, c'est être autorisées une fois pour toutes à courir librement, comme les femmes fortes et courageuses que nous sommes et avons toujours été* ».

Caster Semenya

NOTE D'INTENTION (source Cie Le Grand Chelem)

Que signifie « être une vraie femme » ? Cette question, présente en creux dans notre premier spectacle *Le syndrome du banc de touche*, est devenue l'axe principal de notre nouvelle création. *Libre arbitre* traite de la domination du corps féminin à travers la pratique des tests de féminité dans le milieu sportif. Depuis des décennies, lors des Jeux Olympiques et autres compétitions internationales, des athlètes « douteuses » sont contraintes de passer des tests de féminité afin de justifier leur identité sexuelle. Cette convocation de la part des instances sportives n'est pas systématique mais force est de constater qu'elle apparaît très souvent à la suite d'une médaille d'or : une femme trop forte, trop rapide, trop performante est définitivement suspecte. Pour donner corps à ce sujet, nous avons décidé de construire la pièce autour de la figure de l'athlète sud-africaine Caster Semenya. En effet, suite aux tests de féminité qu'elle a subis en 2009, cette coureuse « hors norme » s'est vue imposer un traitement hormonal comme condition nécessaire pour retourner sur les pistes. Battante, Caster Semenya s'est alors lancée dans un combat judiciaire qu'elle poursuit encore aujourd'hui.

Depuis un certain temps déjà, une certaine forme de féminité semble prévaloir sur une autre. Quelles sont les normes à respecter pour combler les attentes de la société, et surtout par qui celles-ci sont-elles imposées ? En regardant de près le combat de Caster Semenya, il apparaît que la construction du genre est devenue, au fil des siècles, le dernier rempart au libre arbitre féminin.

L'axe dramaturgique du projet sera donc le parcours de Caster Semenya : de sa médaille d'or en 2009 à son recours en appel au Tribunal Arbitral du Sport. Quatre comédiennes au plateau interpréteront les différentes protagonistes de cette histoire et donneront corps à Caster Semenya mais aussi au Comité d'experts scientifique de la Fédération internationale d'athlétisme, aux journalistes, aux avocats... Par ailleurs, des témoignages

de femmes viendront ponctuer l'histoire de cette athlète et permettront de nous interroger plus largement sur la question de la domination du corps féminin. *Libre arbitre* est notre deuxième collaboration, et cette fois-ci, nous avons pour projet d'écrire cette pièce à quatre mains. Nous écrirons ensemble la structure dramaturgique de la pièce ainsi qu'un certain nombre de scènes, une autre partie s'écrira à l'issue de plusieurs sessions d'improvisations au plateau avec l'ensemble des comédiennes.

Julie Bertin et Léa Girardet, mai 2020

LE PROCÈS DU LIBRE ARBITRE FÉMININ (source Cie Le Grand Chelem)

En 2009, les résultats du test de féminité de Caster Semenya ont révélé aux instances sportives et au grand public que l'athlète était une personne « intersexe* » ayant un taux de testostérone plus élevée que la moyenne. Même si aucune étude médicale ne prouve que la testostérone naturelle favorise les performances athlétiques, Caster Semenya s'est vue proposer deux possibilités pour revenir dans la compétition et récupérer sa médaille d'or : avoir recours à un traitement hormonal pour faire baisser son taux de testostérone ou courir avec les hommes. En désaccord avec ces deux propositions, Caster Semenya a saisi le Tribunal Arbitral du Sport. L'histoire de cette athlète hors-norme met en exergue deux questions fondamentales que nous aurons à cœur de traiter. Premièrement, la discrimination vis-à-vis des sportives qui excellent dans leur domaine. En effet, l'écart de testostérone entre deux hommes est parfois bien plus conséquent. Pourtant, on ne demande jamais aux sportifs de réguler ce taux. Car, si nous devions pousser ce raisonnement jusqu'au bout - celui de l'égalité totale sur la ligne de départ - alors nous serions obligés de classer les athlètes par ordre de taille, de poids ou même selon leur régime alimentaire… Pourquoi une femme devrait-elle justifier de ses avantages génétiques ? Pourquoi Usain Bolt est « excellent » et Caster Semenya « suspecte » ?

Secondement, la construction du genre dans notre société et ses limites. La bicatégorisation homme/femme semble aujourd'hui de plus en plus ébranlée, non seulement par les avancées médicales, mais aussi par l'évolution des mentalités autour de ces questions. Le concept de genre, qui désigne des caractéristiques de « masculinité » et de « féminité » d'un point de vue social, se confronte très souvent avec l'apparence des athlètes féminines qui se surpassent chaque année en se rapprochant petit à petit des records masculins. En effet, par nécessité sportive, le corps de ces athlètes se transforme inévitablement et s'éloigne alors des canons de beauté plébiscités, c'est-à-dire : « une femme blanche occidentale fine mais plantureuse ». Et si l'une de ces athlètes commence à remporter des médailles d'or, alors celle-ci sera très vite soupçonnée de tricherie. Ces soupçons et ces contrôles imposés aux femmes révèlent l'enjeu et le pouvoir de la représentation du corps féminin dans notre société. Creusant le sillon qui était le nôtre avec l'écriture du « Syndrome du banc de touche », nous travaillerons ainsi à partir d'un matériau hybride et notamment les témoignages de personnalités en lien avec notre sujet comme par exemple Anaïs Bohuon, sociohistorienne spécialiste des tests de féminité dans le milieu sportif. Dans les mois qui viennent, nous avons pour projet de

mener d'autres entretiens avec, entre autres : l'avocat de Caster Semenya ; Iris Brey, journaliste et critique de cinéma spécialiste de la représentation du genre au cinéma ; Elsa Dorlin, philosophe spécialiste des questions de genre, et bien entendu différent(e)s athlètes féminines concourant au sein d'épreuves sportives internationales.

*Les personnes intersexes naissent avec des caractères sexuels, hormonaux et physiques, qui ne correspondent pas aux définitions traditionnelles du sexe masculin ou féminin. Cette particularité génétique touche environ 2 % de la population mondiale. Caster Semenya refuse cette appellation et se considère femme.

CR Simon Gosselin

NOTE DE MISE EN SCÈNE (source Cie Le Grand Chelem)

Notre intention n'est pas de restituer de façon réaliste, véridique ou objective un matériau documentaire. Ce qui nous intéresse, ce sont les symboles et les discours attachés à la question de la représentation des femmes dans le milieu sportif, ce dernier opérant comme un révélateur de ce qui se joue à l'échelle de la société. S'attacher à ces discours et aux enjeux qu'ils sous-tendent nous permettra, nous l'espérons, de transposer scéniquement ce matériau issu du réel.

Pour parler des enjeux liés aux corps des femmes dans le sport, à leurs représentations dans les médias et la presse, au contrôle qui est exercé par les instances sportives, il faut plonger au cœur de l'histoire de Caster Semenya. De quoi cette affaire peut-elle bien être le symptôme ?

Aussi, nous traverserons quelques-uns des événements décisifs de son parcours. Nous commencerons par nous intéresser à sa victoire aux championnats du monde de 2009 qui scelle immédiatement le début des suspicions à son encontre. Ensuite, nous nous pencherons sur les nombreuses tergiversations des instances sportives qui travaillent entre 2012 et 2015 à l'élaboration d'une nouvelle réglementation concernant les sportives hyperandrogènes. Enfin, nous nous arrêterons sur le recours porté par l'athlète devant le Tribunal Arbitral du Sport qui a eu pour mission de statuer sur la légalité des tests de féminité et du traitement hormonal imposés à l'athlète. Ces trois grandes parties se déplieront sous la forme de tableaux. La trame narrative, bien que chronologique, ne suivra pas un développement classique et linéaire. Pensé comme une variation autour de la question du corps féminin dans le sport, ce spectacle travaillera à un aller-retour entre des séquences tirées du réel et inspirées du parcours de Caster Semenya et des séquences en prise avec le temps de la représentation, dans une adresse directe aux spectateurs où nous ferons se confronter différentes paroles issues de récits de femmes anonymes ou non. Il s'agira alors pour nous de révéler quelques-unes des situations au cours desquelles, dans notre fonctionnement social, s'instaure le contrôle du corps de la femme.

L'histoire de cette sportive hors-norme ancre avec force notre propos dans le réel, formidable point d'appui pour questionner ensuite plus largement la représentation du corps de la femme et son enjeu social et politique.

L'esthétique formelle induite par la présentation sous forme de tableaux aura l'avantage d'offrir une grande liberté dans la mise en jeu. Nous pourrons de cette façon passer d'une situation à une autre, d'un registre à un autre. Tantôt dans une mise en situation faussement réaliste, tantôt dans une adresse publique au présent de la représentation ; nous jouerons des décalages et des différents niveaux de parole.

Aussi, il nous tiendra à cœur que la place du spectateur soit pensée dans un dispositif immersif de sorte qu'il se sente impliqué sensiblement par ce qui se joue devant lui. La scénographie est encore en cours de réflexion, mais nous imaginons d'ores et déjà que l'espace soit celui d'une piste d'athlétisme. Aussitôt entrés dans la salle, les spectateurs de théâtre seront ceux d'une compétition sportive, avec face à eux les corps des acteurs devenus des athlètes…

LA COMPAGNIE LE GRAND CHELEM

LE GRAND CHELEM est une compagnie fondée par Léa Girardet en 2017 et basée à Paris. La mise en scène des projets de la compagnie est assurée par Julie Bertin, également fondatrice et metteuse en scène du Birgit Ensemble. « Le syndrome du banc de touche » créé au Théâtre de Belleville en septembre 2018 est la première création de la compagnie. Cette pièce, qui tourne actuellement en France et à l'étranger, aborde les thématiques de la persévérance et de la beauté de l'échec à travers le parcours chaotique du sélectionneur de l'équipe de France Aimé Jacquet et celui d'une comédienne au chômage. Dans ce seul en scène, la compagnie s'interroge sur notre société à travers le prisme du sport. Quelle peut être la beauté de l'échec dans un monde où la performance, la concurrence et la réussite nous sont données comme les seules lignes de conduite valable ? Comment trouver sa légitimité en tant que footballeuse ou en tant que comédienne dans un univers majoritairement masculin ? Quelle place donnons-nous aujourd'hui au collectif, véritable pilier de la victoire de 1998 ? Et si finalement l'Histoire se racontait du côté des perdants, des deuxièmes et des remplaçants ?

« *En mettant en parallèle mon histoire personnelle et l'épopée de la Coupe du monde 98, je souhaitais entremêler différentes paroles réelles sur le plateau : celle de sportifs sur la touche et la mienne. L'écriture du texte s'est constituée à partir de documentations diverses (interviews, archives, biographies, etc …), mais aussi à travers mes rencontres avec tous les protagonistes de la pièce (Aimé Jacquet, Vikash Dhorasoo, Lionel Charbonnier, Raymond Domenech…). Je souhaitais être au plus près d'une parole juste. N'étant ni sportive ni coach, il était important pour moi de me documenter le plus précisément possible. Et pendant plusieurs semaines, ma démarche fut avant tout journalistique* ».

Léa Girardet

« Tout ce que nous voulons, c'est être autorisées une fois pour toutes à courir librement, comme les femmes fortes et courageuses que nous sommes et avons toujours été ».

Caster Semenya

L'EQUIPE ARTISTIQUE

JULIE BERTIN - écriture et mise en scène

En 2011, Julie Bertin intègre le Conservatoire national supérieur d'Art dramatique et travaille, notamment, sous la direction de Dominique Valadié, Nada Strancar ou encore Georges Lavaudant. En 2012, elle met en scène une adaptation de « L'Éveil du Printemps » de Frank Wedekind. L'année suivante, c'est au côté de Jade Herbulot qu'elle crée « Berliner Mauer : vestiges » et leur compagnie Le Birgit Ensemble. Le TGP invite la compagnie à créer « Pour un Prélude » au Théâtre de la Parenthèse à Avignon en Juillet 2015. En 2017, elles co-mettent en scène un diptyque pour le festival d'Avignon : « Memories of Sarajevo » et « Dans les ruines d'Athènes », qui sera repris en tournée. En septembre 2018, Julie Bertin met en scène Léa Girardet dans « Le syndrome du banc de touche ». En janvier 2019, elle crée, en collaboration avec Jade Herbulot « Les Oubliés (Alger-Paris) » à la Comédie-Française. Leur nouvelle création avec la troupe du Birgit Ensemble, « Roman(s) national », initialement prévue en février 2021, est reportée suite à la fermeture des théâtres. Avec l'Orchestre National de Jazz elle met en scène « Dracula », un opéra jazz jeune public, composé par Frédéric Maurin et Grégoire Letouvet, en tournée depuis 2019.

LÉA GIRARDET - écriture et jeu

Après une licence de cinéma et une formation au conservatoire du Xe arrondissement de Paris, Léa Girardet intègre l'ENSATT en 2009. Elle se forme auprès de Christian Schiaretti, Alain Françon, Pierre Guillois et Arpad Schilling. En troisième année, elle dirige une partie de sa promotion dans une adaptation de « Festen » de Thomas Vinterberg, puis s'essaye au seul en scène avec Charlotte Corday. À sa sortie d'école, Léa joue sous la direction de Lisa Wurmser, Sarah Blamont et Virginie Bienaimé.

En parallèle, elle participe au stage Emergence et joue dans le court-métrage de Nicolas Maury. En 2017, elle collabore et joue dans « La mère à boire » d'Elisa Ruschke. L'année suivante, Léa fonde sa compagnie LE GRAND CHELEM et se lance dans l'écriture d'un seul en scène autour de la figure d'Aimé Jacquet : « Le syndrome du banc de touche ». Le spectacle, mis en scène par Julie Bertin, d'abord présenté est créé au Théâtre de Belleville en septembre 2018. En 2019, elle joue dans le spectacle « Les petites reines » de Justine Heynemann et commence la tournée de son seul en scène en France et à l'étranger.

CLÉA LAIZÉ - jeu

Cléa commence sa pratique théâtrale au sein de l'École du Jeu à Paris en 2012 où elle y rencontre Yumi Fujitani, qui l'initie au butô et à la danse organique. Elle pratique également la marionnette aux côtés de Cécile Cholet. En 2015, elle rentre au conservatoire du 8e arrondissement où elle reçoit l'enseignement de Marc

Ernott et continue son exploration physique de l'improvisation et du mouvement avec l'atelier de Nadia Vadori Gautier. Elle intègre en septembre 2015 la promotion IX de l'ESAD du Théâtre National de Bretagne, où elle travaillera avec Eric Lacascade, Stuart Seide, Ludor Citrik, Stéphanie Lupo, Thomas Richards, Dieudonné Niangouna, les Chiens de Navarre et Arthur Nauzyciel. À sa sortie, en 2018, elle joue dans « Méphisto Rhapsodie » mis en scène par Jean-Pierre Baro au Théâtre National de Bretagne, participe à la création d'un dispositif scénique de rue avec la compagnie Derezo, travaille également avec Vanessa Larré sur le projet « La passe » et joue dans la nouvelle création de Bruno Meyssat, créée à la MC2 de Grenoble en mai 2021.

JULIETTE SPECK - jeu

Après avoir vécu en Vendée et le bac en poche, Juliette s'installe à Paris pour commencer une formation théâtrale à l'Ecole du Jeu. Elle y restera pendant 2 ans suivant les classes de professeurs qui l'inspireront tels que le chorégraphe et danseur Nabih Amaraoui, Yumi Fujitani ou l'acteur Hassam Ghancy. Elle intègre ensuite le CNSAD, qui lui permettra de travailler avec des intervenantes telles que Valérie Dréville, Ariane Mnouchkine et le Théâtre du Soleil. S'intéressant au travail corporel de l'acteur, elle décide pendant son cursus de passer un an dans une école de cirque à Bristol, en Angleterre. Une fois diplômée du CNSAD, elle commence à travailler avec Lorraine de Sagazan sur le texte lauréat du prix RFI « La Poupée Barbue » de Édouard Elvis Bvouma, créée au CDN de Rouen et en tournée dans toute l'Afrique de l'Ouest. S'ensuit « Love Is In The Hair » une pièce écrite par Laetitia Ajanohun et mise en scène par Jean François Auguste qui s'est notamment jouée à la ferme du Buisson et au T2G. Elle rejoint ensuite le Théâtre de la Frappe, dirigé par Thibaut Dichy Malherme.

JULIE TEUF - jeu

C'est à la faculté des Arts du Spectacle d'Amiens que Julie découvre le théâtre, sous la direction de Fred Egginton et Jérôme Hankins. En 2010, elle intègre la seconde promotion de l'éstba, dirigée par Dominique Pitoiset et Gérard Laurent, et achève ses 3 années d'études par un « Machine Feydeau » éclatant, mis en scène par Yann-Joël Collin et Eric Louis. Fraîchement diplômée, Julie présente Claustria qu'elle joue dans le cadre du Festival Novart. En 2014, elle joue dans « Dans la République du Bonheur », mis en scène par Marcial Di Fonzo Bo et Elise Vigier. Elle travaille ensuite sous la direction de Catherine Marnas pour « Le Banquet Fabulateur » et « Les Comédies Barbares », puis rejoint « La Bibliothèque des Livres Vivants » de Frédéric Maragnani. Elle joue dans « L'Héritier de Village » puis « Le Cid », créés par Sandrine Anglade ; rencontre le Collectif Crypsum ainsi que le Groupe Apache pour deux Banquets Littéraires ; et rejoint Les Petites Madames en 2017 pour jouer dans « George Kaplan ». Julie travaille toujours avec Fred Egginton et son Cabaret Grabuge notamment sur « Les Bacchantes » et « Dunsinane ». En 2019, elle joue avec le collectif Denisyak dans « Scelŭs », puis sous la direction de Renaud Diligent dans « Dimanche Napalm ». En plus de son travail de

comédienne, Julie écrit et anime de nombreux ateliers. En 2020, elle s'essaie pour la première fois à la mise en scène en dirigeant les élèves sortant de la quatrième promotion de l'Éstba dans une adaptation de « Peter Pan », produite par le TnBA.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Caster Semenya est une athlète sud-africaine (double championne olympique et triple championne du monde) spécialiste du 800 mètres. Caster Semenya est une femme intersexe.

2009 : Caster Semenya remporte la médaille d'or lors de la finale du 800 mètres femmes aux Championnats du monde d'athlétisme de Berlin.

2011 : La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) publie un règlement régissant la qualification des femmes présentant une « hyperandrogénie » et impose un traitement hormonal aux athlètes concernées, dont Caster Semenya.

2015 : La sprinteuse Dutee Chand porte plainte contre l'IAAF et gagne son procès. Le règlement sur la qualification des athlètes hyperandrogènes est suspendu par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Caster Semenya arrête son traitement.

2016 : Caster Semenya remporte la médaille d'or aux 800 mètres aux Jeux Olympiques de Rio.

2018 : L'IAAF publie un nouveau règlement régissant la qualification des athlètes intersexes. Caster Semenya refuse de prendre un nouveau traitement hormonal.

2019 : Caster Semenya et la Fédération d'Afrique du Sud portent plainte contre ce nouveau règlement auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS).

LEXIQUE

Intersexuation : Les personnes intersexes sont nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins. (Collectif Intersexes et Alliés.e.s – OII France). Le terme "intersexe" est à ne pas confondre avec le terme "transgenre".

Hermaphrodite : Le terme hermaphrodisme, employé par la médecine à partir de la fin du XIXe siècle, est biologiquement erroné : les personnes intersexes ne sont pas des êtres mi- mâles, mi-femelles, avec un double appareil génital fonctionnel. (Collectif Intersexes et Alliés.e.s – OII France)

Androgène : Se dit d'une hormone naturelle ou médicamenteuse, comme la testostérone, qui provoque le développement des caractères sexuels masculins.

Testostérone : hormone sécrétée naturellement chez l'homme et la femme mais en quantité différente.

Transgenre : est une personne dont l'expression de genre et/ou l'identité de genre s'écarte des attentes traditionnelles reposant sur le sexe assigné à la naissance. Toutes les personnes transgenres ne se reconnaissent pas dans le système binaire homme/femme. (Amnesty international)

ARTICLE PARU DANS LA PRESSE CANADIENNE (le 8 mai 2019)

En sport, les questions sont souvent simples : Marc Bergevin est-il un bon directeur général ? Félix Auger-Aliassime sera-t-il le meilleur joueur au monde dans cinq ans ? Les Expos reviendront-ils ? Mais il arrive parfois qu'un enjeu soit d'une complexité inouïe. Et que ses répercussions aillent au-delà des frontières habituelles. C'est survenu la semaine dernière quand le Tribunal arbitral du sport a rendu une décision controversée à propos de la Sud-Africaine Caster Semenya, championne du 800 m aux Jeux olympiques de Londres et de Rio. Il y est question de génétique, de discrimination, de droits de la personne et d'éthique.

En raison d'une « différence du développement sexuel », Semenya affiche de manière naturelle un taux de testostérone beaucoup plus élevé que celui de ses rivales. Selon la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), il s'agit d'un avantage déterminant. Soucieuse de préserver l'équilibre des chances dans les courses de 400, 800 et 1500 m, l'IAAF a donc adopté un règlement : au-delà d'un certain taux de testostérone, une athlète devra le réduire à un seuil prédéterminé en prenant un médicament.

Semenya a porté cette décision en appel devant le Tribunal arbitral du sport, qui a entendu de nombreux experts représentant différents champs d'expertise. Tout en reconnaissant le caractère discriminatoire de ce moyen d'intervention, le Tribunal l'a néanmoins jugé « nécessaire, raisonnable et proportionné afin d'atteindre l'objectif légitime d'assurer une compétition équitable dans certaines épreuves d'athlétisme féminin ».

Depuis, le débat soulève les passions. Pour plusieurs, le Tribunal a commis une injustice grave à l'endroit de Semenya. Après tout, elle n'a transgressé aucun règlement. Interdit-on à un homme dont la force ou la taille lui confère des atouts uniques la pratique de son sport ? Bien sûr que non ! La décision est donc sexiste et s'ajoute aux nombreuses rebuffades dont les femmes ont été victimes dans l'histoire de l'olympisme.

Pour d'autres, le Tribunal a préservé avec raison les droits de la majorité des athlètes féminines dont le taux de testostérone correspond aux normes usuelles. Sinon, elles perdraient leurs chances de remporter des médailles olympiques face à des adversaires comme Semenya. Voilà qui serait la véritable injustice.

À terme, cela pourrait entraîner une baisse de la participation des femmes au sport d'élite, puisque la plupart d'entre elles ne lutteraient pas à armes égales. Des athlètes comme la Canadienne Melissa Bishop, quatrième aux Jeux de Rio sur 800 m, connaissent déjà ce sentiment. Thomas Bach, président du Comité international olympique, a dit sa « sympathie » pour Semenya et promis d'analyser l'affaire, rappelant sa complexité.

De son côté, l'Association médicale mondiale a demandé à ses membres de ne pas administrer de médicaments à des athlètes pour réduire leur taux de testostérone, affirmant que cela pourrait porter atteinte à « l'éthique médicale » et « se révéler préjudiciable à l'athlète concernée, notamment en modifiant artificiellement la composition, la biochimie ou la testostérone endogène de son sang ».

***

Au pays, la décision du Tribunal a été condamnée par plusieurs intervenants, dont le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, qui est notre agence antidopage.

Dans un communiqué, son PDG Paul Melia a demandé : « Y a-t-il des contrôles ou des limites sur les athlètes masculins dont les différences génétiques pourraient leur conférer un avantage ? Non, en fait, ces athlètes sont généralement célébrés. Les femmes, au contraire, continuent d'être soumises à des examens et à des politiques arbitraires, démesurées et invasives. »

Ann Peel, ancienne marcheuse d'élite, a signé un texte percutant dans le quotidien torontois The Globe and Mail pour dénoncer cette décision. Elle rappelle à quel point les athlètes féminines ont dû se battre pour faire reconnaître leurs droits : « Jusqu'en 1972, les femmes n'ont pu concourir sur des distances supérieures à 800 m parce que l'IAAF craignait les conséquences sur leur corps. » Elle aurait pu ajouter qu'un long combat a été mené avant que les femmes puissent participer au marathon. Ce n'est qu'aux Jeux de 1984 qu'il a été inscrit au programme.

Ann Peel ajoute que Semenya est une grande athlète et que « comme récompense pour être si bonne dans le sport qu'elle aime, elle a enduré des questions hautement invasives à propos de son corps, de sa génétique et de sa place dans le sport ».

Aux États-Unis, la columnist du Washington Post Monica Hesse a rappelé les nombreux avantages génétiques du nageur Michael Phelps, qui l'ont aidé à dominer son sport : ses bras si longs semblables à des ailes, des chevilles semblant avoir été créées pour la natation, sa production plus faible d'acide lactique… Personne, écrit-elle, n'a suggéré qu'il subisse des traitements pour l'en priver.

De l'autre côté de la médaille, on trouve un texte étoffé d'une professeure de droit de l'Université Duke, aux États-Unis, qui félicite le Tribunal de sa décision. Doriane Lambelet Coleman, qui a témoigné lors de l'audition de la cause, soutient qu'il s'agit d'une victoire pour toutes les athlètes du monde. Un verdict contraire aurait été un coup terrible pour l'équité dans le sport féminin, dit-elle en substance.

Nombreux exemples à l'appui, elle illustre qu'il faut distinguer le taux de testostérone et les avantages liés à des caractéristiques physiques comme la taille. Elle rappelle que des filles courent plus vite que des garçons à 12 ans, mais que ce n'est plus le cas à 18 ans, après la puberté. Et elle cite le témoignage anonyme d'une athlète d'élite, frustrée de devoir lutter contre des rivales au taux de testostérone élevé, mais qui garde sa colère en elle afin de ne pas passer pour une « horrible personne ».

***

Dans sa décision, le Tribunal met la Fédération d'athlétisme en garde : elle devra montrer beaucoup de vigilance en implantant la nouvelle règle et mieux démontrer la pertinence d'étendre la nouvelle mesure à l'épreuve du 1500 m, estimant ténue la preuve à ce sujet.

Cela dit, ce qui ressort avec le plus de force dans le sommaire publié par le Tribunal, c'est la difficulté des arbitres à trancher. Ce dossier, écrivent-ils, provoque « une collision complexe de problématiques scientifiques, éthiques et légales ». Il fait aussi en sorte que des droits incompatibles s'affrontent.

Non, le sport n'est pas toujours simple. Et la décision du Tribunal ne met pas fin à tout ce dossier. De nouvelles données scientifiques étofferont-elles ses conclusions ? Cette seule audition a-t-elle vraiment permis d'aller au fond des choses, de faire une analyse exhaustive de cette question hautement sensible ? D'autres épreuves d'athlétisme ou même d'autres sports seront-ils touchés par cette nouvelle norme ? L'affaire Caster Semenya fera d'autres vagues.

Philippe CANTIN, journal LA PRESSE

MENTIONS OBLIGATOIRES

Conception et écriture Julie Bertin et Léa Girardet
Mise en scène Julie Bertin
Avec Léa Girardet, Cléa Laizé, Juliette Speck et Julie Teuf
Collaboration artistique Gaia Singer
Scénographie et vidéo Pierre Nouvel
Son Lucas Lelièvre / Lumières Pascal Noël
Costumes Floriane Gaudin / Chorégraphie Julien Gallée-Ferré
Administration et production Gwénaëlle Leyssieux et Juliette Thibault / Label Saison
Diffusion Séverine André Liebaut / Scène 2 et Kelly Gowry / ACMÉ
Production Cie Le Grand Chelem et ACMÉ
Coproduction : Réseau La Vie devant soi : Théâtre de Chevilly-Larue, Théâtre Antoine Vitez – Scène d'Ivry, Théâtre de Châtillon, Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, PIVO – Théâtre en territoire/Scène conventionnée, Théâtre Dunois ; Le Quartz – Scène nationale de Brest ; Le Safran – Scène conventionnée d'Amiens Métropole ; L'entre deux – Scène de Lésigny
Accueil en résidence : Théâtre de Chevilly-Larue ; spectacle créé avec le soutien du Théâtre 13/ Paris, dans le cadre d'une résidence de création ; Le CENTQUATREPARIS ; La Ville de Pantin (Salle Jacques Brel) ; Théâtre de Châtillon ; Le Safran – Scène conventionnée d'Amiens Métropole. Avec le soutien de : la DRAC Ile-de-France, la Fondation Alice Milliat, le dispositif d'insertion de l'École du TNB. Avec la participation artistique du Jeune théâtre national.

Projet lauréat du Réseau La Vie devant Soi 2020. Remerciements : Anaïs Bohuon, Anne Schmitt, Claire Bouvattier, Laurence Brunet, Hermine Parker et le Collectif intersexes et allié.e.s-OII France.

Cette pièce est librement inspirée de la vie de Caster Semenya.
À partir de 14 ans
Durée estimée : 1h40

BIBLIOGRAPHIE proposée par la Cie Le grand Chelem

Anaïs Bohuon, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives*. Editions iXe, 2012
Anne Saouter, *Des femmes et du sport*. Editons Michalon, 2012
Fabienne Broucaret, *Le sport féminin*. Editions Payot, 2016
Mona Chollet, *Beauté fatale*. Editions Zones, 2012
Elsa Dorlin, *Se défendre*, Editions La découverte, 2018
Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, Editions Grasset, 2006
Chloé Delaume, *Mes biens chères sœurs*, Editions du Seuil, 2019

POUR ALLER PLUS LOIN AVEC VOS ELEVES, DES PISTES A EXPLORER

- **Parcours Sport et Théâtre** (autres spectacles dans la programmation 2022-2023 : Féminines / Le Syndrôme du banc de touche)
- **L'histoire de Caster Semenya / présentation dans la presse nationale et internationale**
- **Le corps de la femme, un enjeu politique ?**
- **Le sport, fief de virilité ?**
- **Inégalité hommes / femmes dans le traitement média**
- **La question du genre dans la société**
- **La représentation des femmes dans le milieu sportif**
- **Théâtraliser la parole documentaire, travailler à partir du réel**
- **Sport et enjeux financiers**
- **Le sport peut-il être un vecteur d'égalité ?**
- **Les questions de société au théâtre**
- **Le sport au féminin https://information.tv5monde.com/terriennes/hub/sport-au-feminin**
- **Un article présentant le procès de l'hyperandrogénie dans le sport et Caster Semenya https://information.tv5monde.com/terriennes/caster-semenya-le-proces-de-l-hyperandrogenie-dans-le-sport-286122**
- **Reportage de 4 mn sur l'affaire Caster Semenya https://www.dailymotion.com/video/x7lzy2s**

Ce spectacle permet une lecture transdisciplinaire avec les enseignants de français, EPS, histoire et éducation civique... N'hésitez pas.